République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

****

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont
****
N° d'enregistrement
2025 / 065

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

Travaux rue de la Pradenne

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2
Considérant, la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation dans la rue de la pradenne,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement est interdit au droit du chantier dans la rue de la Pradenne et la circulation alternée afin d'effectuer des travaux.

Article 2 :

La délibération en date du 07 décembre 2023 adoptée en conseil municipal de la commune de Locmiquelic, fixe le montant, de la redevance de l'Occupation du domaine public communal.

Cette redevance s'élève à 15 euros par jour. Celle-ci sera facturée à la fin du chantier.

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante,

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 22 avril 2025

LOCMIQUELIC, le 07 avril 2025

Monsieur le 1er adjoint,

Jean-Claude GUIDAL.